



# Copropriété, Clim pour les commerces, mais les particuliers ?

Par npa94, le 30/03/2011 à 21:45

Bonjour,

Je suis propriétaire de mon logement.

A ce jour, nous sommes les premiers propriétaires particuliers de l'immeuble à faire la demande d'une climatisation sur notre terrasse auprès de l'assemblée générale de l'immeuble. Les critères visuel et sonore exigés par le syndic sont respectés. Il s'agit d'une petite climatisation se composant d'un petit bloc extérieur.

Les commerces situés dans l'immeuble ont tous eu l'accord de la copropriété pour leurs climatisations.

Lors de l'assemblée générale, le vote n'a pas été adopté sous prétexte que certains propriétaires différencient les propriétaires "particulier" et les commerces. Lorsque les commerces en font la demande, le vote est systématiquement positif.

Ai-je un recours ? Le syndic peut-il différencier commerces et particuliers sur une demande de climatisation ?

Les climatisations des commerces ne font-elles pas un précédent ?

Je vous remercie pour vos réponses.  
Cordialement

NPA